

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | QUALIFICATION

CESS2017

FRANÇAIS

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



SOMMAIRE

Groupe de travail	2
Introduction	3
L'épreuve	3
Documents	3
Confidentialité	4
Description	4
Choix du sujet	4
Modalités de passation	5
Modalités de correction	5
Encodage et calcul des résultats	6
Modalités de réussite	6
Envoi des résultats	7
Confidentialité des résultats	7
Grille d'évaluation - transition	8
Grille d'évaluation - qualification	9
Retour qualitatif sur l'épreuve	10
Contacts utiles	11

GRUPE DE TRAVAIL

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- Caroline BELLE, conseillère pédagogique ;
- Mélanie BOST, attachée au Service général du Pilotage du système éducatif ;
- Philippe DELFOSSE, inspecteur général de l'enseignement secondaire ;
- Xavier DESSAUCY, professeur ;
- Vincent GERARDY, inspecteur ;
- Françoise GOFFIN, inspectrice et vice-présidente du groupe ;
- Évelyne GOTTO, conseillère pédagogique ;
- Laurence MOULART, conseillère pédagogique ;
- Sabine RAZÉE, conseillère pédagogique ;
- Despina SARIGIANNIS, professeure ;
- Barbara SWAELENS, professeure ;
- Christine VANDERHAEGHE, conseillère pédagogique ;
- Anne VERHAEREN, professeure ;
- Dominique VILAIN, inspectrice.

INTRODUCTION

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) sont obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les compétences terminales, pour deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

En français, les épreuves de transition et de qualification évaluent deux compétences : la compréhension à la lecture de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

Le texte attendu est une réponse synthétique impliquant la sélection et la mise en relation des informations pertinentes à la question. La synthèse n'est pas une succession de résumés. Elle compare et confronte les contenus de tous les documents. Elle les réorganise en paragraphes.

Le texte reformulera, de façon concise et sans avis personnel, les réponses apportées par les différents documents. La cohésion textuelle et les normes linguistiques seront prises en compte.

L'épreuve de transition est destinée aux élèves de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

L'épreuve de qualification est destinée aux élèves de 6^e année de l'enseignement technique et artistique de qualification et de 7^e année de l'enseignement professionnel.

L'ÉPREUVE

DOCUMENTS

Ce dossier présente toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception.

Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve. Le sujet de l'épreuve (voir infra) ne pourra pas être communiqué aux élèves avant la passation.

Le jour de la passation, à partir de 7h du matin, le chef d'établissement, la personne désignée par lui ou le représentant du P.O. pourra ouvrir les paquets qui contiennent les carnets destinés aux élèves :

Pour la version standard

- 10 exemplaires du *Questionnaire* ;
- 10 exemplaires du *Portefeuille de documents*.

Pour les versions adaptées V1 et V2

- 1 exemplaire du *Questionnaire* ;
- 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Le *Guide de correction* de l'épreuve sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible à la direction après la passation de l'épreuve.

CONFIDENTIALITÉ

Selon l'article 36/21 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Le directeur de l'établissement scolaire, les membres du personnel travaillant dans les établissements et le cas échéant le personnel sous contrat de bénévolat exerçant des prestations dans les établissements sont tenus au secret professionnel quant au contenu de l'épreuve externe commune et à toutes les informations qui permettent d'y accéder. En cas de violation de l'obligation de secret, l'article 458 du Code pénal s'applique. »

Selon l'article 36/22 du décret du 2 juin 2006, tel que modifié par décret le 24 mars 2016 :

« Toute personne qui aura ouvert — en violation des consignes et modalités de passation — un paquet scellé contenant un ou plusieurs exemplaires des épreuves avant son utilisation dans le cadre desdites épreuves sera punie des mêmes peines que celles prévues à l'article 460 du Code pénal.

Toute personne qui aura, avant son utilisation dans le cadre des épreuves, recélé, reçu en échange ou à titre gratuit, possédé sous quelque forme que ce soit, acheté, reproduit ou transféré par quelque moyen que ce soit tout ou partie du contenu de cette épreuve sans y avoir été autorisée par le Gouvernement ou son délégué sera punie des mêmes peines. »

DESCRIPTION

Les épreuves du CESS français dispensées dans l'enseignement de transition et dans l'enseignement de qualification ne prétendent pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences de lecture et d'écriture. Elles évaluent spécifiquement la compréhension à la lecture d'un portefeuille de textes à visée informative et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

Elles sollicitent toutes deux divers modes de lecture : la lecture intégrale, globale, analytique et sélective incluant la compréhension d'informations explicites et implicites. La réponse synthétique à une question implique par ailleurs la sélection et la mise en relation des informations.

L'épreuve de l'enseignement de transition comporte une seule partie : la rédaction d'une réponse synthétique à une question, à partir de la lecture d'un portefeuille de documents.

L'épreuve de l'enseignement de qualification comporte deux parties. La première consiste en un questionnaire. Sa résolution doit permettre à l'étudiant de s'approprier le contenu des textes et de déterminer les idées qu'il développera dans la deuxième partie de l'épreuve : la réponse synthétique à une question.

CHOIX DU SUJET

Historiquement, le voyage est motivé par des raisons essentiellement pratiques. Avec le développement du tourisme et l'expansion des moyens de communication au XX^e siècle, les motivations du voyageur et les modalités du voyage se modifient singulièrement. Le voyage se démocratise et le voyageur se déplace de plus en plus vite et de plus en plus souvent.

S'interroger aujourd'hui sur le voyage, c'est s'intéresser à la société, à son évolution et à ses valeurs.

Les portefeuilles de documents des épreuves de transition et de qualification illustrent cette thématique intemporelle et universelle.

MODALITÉS DE PASSATION

Les épreuves de français se dérouleront dans toutes les écoles la matinée du **jeudi 15 juin 2017**. Chaque épreuve devra commencer entre 8h15 et 8h45.

Les documents de l'épreuve seront distribués aux enseignants des classes concernées une heure avant le début de la passation, à partir de 7 heures du matin.

Le temps prévu pour l'épreuve externe est de trois périodes de 50 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette directive avec bon sens.

Le local de passation devra impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

Le professeur distribuera les deux livrets destinés aux élèves et veillera à ce qu'ils lisent attentivement la consigne générale figurant au début du livret *Questionnaire*.

L'élève aura à sa disposition le questionnaire, le portefeuille de documents, dictionnaire et grammaire. Seules les réponses transcrites sur le questionnaire seront prises en considération.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le *Guide de correction*, qui sera téléchargeable sur la plateforme sécurisée après la passation, donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies. Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

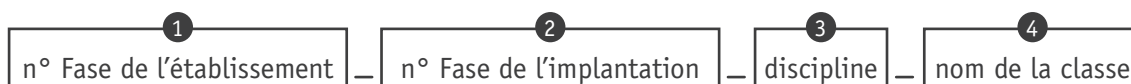
ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

Le fichier Excel d'encodage des résultats est téléchargeable sur la plateforme sécurisée.

Le chef d'établissement le transmet aux enseignants le jour de la passation, dès 7 heures du matin.

Ce fichier Excel est utile à la correction : il permet de calculer le score global de chaque élève en encodant dans une grille les points par indicateurs.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



(exemples)

1 2 3 4

9720_315_FRAT_6A.xlsx (Transition : FRAT)

9720_315_FRAQ_6A.xlsx (Qualification : FRAQ)

Cette opération sera répétée pour chacune des classes.

Il convient de compléter un fichier par classe.

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

Le fichier complète automatiquement l'onglet « Résultats » qui donne accès à un ensemble d'informations utiles (production de scores par compétence, moyenne de la classe, etc.).

MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points pour la présente épreuve.

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

ENVOI DES RÉSULTATS

Les fichiers Excel, complétés par les résultats des élèves, doivent être transmis à la Direction.

Cette dernière se chargera de les transmettre par courriel à l'Administration pour le **le 27 juin au plus tard** à l'une des personnes de référence pour la province/région de l'établissement, conformément au tableau ci-dessous :

Province/Région	Email	Agents	Téléphone
Hainaut	guy.quintard@cfwb.be	Guy Quintard Nathalie Blondiau	02/690 82 23 02/690 82 14
Liège	francois.brixy@cfwb.be	François Brixy Noëlle Mahy	02/690 82 22 02/690 82 11
Luxembourg	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Brabant wallon	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Namur	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Amélie Degeyter	02/690 82 12 02/690 82 00
Bruxelles-Capitale	katenda.bukumbabu@cfwb.be	Katenda Bukumbabu Mélanie Bost	02/690 82 20 02/690 82 26

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires, conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.

Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

GRILLE D'ÉVALUATION - TRANSITION

COMPRÉHENSION À LA LECTURE ET RÉPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.3), en reformulation (1.4.1) et en respect des normes linguistiques (3.1, 3.2 et 3.3).

Un texte qui compte plus de 400 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence (1.2) et en concision (1.4.3).

Un texte qui compte moins de 200 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations (1.1.1).

Critères	Indicateurs	Sous-indicateurs	Niveaux de maîtrise	
1. Respect de l'intention et du genre : réponse synthétique à une question /65	Lecture	1.1 Complétude	1.1.1 Sélection des informations 1.1.2 Prise en compte de tous les textes	15-10-5-0 5-0
		1.2 Pertinence : informations en lien avec la question		10-7-3-0
		1.3 Fidélité : conformité des informations avec celles des textes sources		8-5-3-0
	1.4 Textualisation	1.4.1 Reformulation 1.4.2 Énonciation distanciée 1.4.3 Concision	7-3-0 3-0 7-3-0	
	1.5 Cohérence	1.5.1 Mise en réseau des informations 1.5.2 Progression de l'information	5-2-0 5-2-0	
	2. Cohésion textuelle /10	2.1 Pertinence des connexions	2.1.1 Segmentation 2.1.2 Connecteurs	2-0 3-1-0
2.2 Correction des anaphores			5-2-0	
3. Respect des normes linguistiques /25	3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation		10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-0	
	3.2 Correction et adéquation du lexique		5-4-3-2-1-0	
	3.3 Correction de l'orthographe (pourcentage de formes correctes)		99 % : 10 98 % : 8 97 % : 6 96 % : 4 95 % : 0	
TOTAL LECTURE/ÉCRITURE			/100	

GRILLE D'ÉVALUATION - QUALIFICATION

COMPRÉHENSION À LA LECTURE

Question préparatoire

/20

COMPRÉHENSION À LA LECTURE ET RÉPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.3), en reformulation (1.4.1) et en respect des normes linguistiques (3.1, 3.2 et 3.3).

Un texte qui compte plus de 350 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence (1.2) et en concision (1.4.3).

Un texte qui compte moins de 150 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations (1.1.1).

Critères	Indicateurs	Sous-indicateurs	Niveaux de maîtrise	
1. Respect de l'intention et du genre : réponse synthétique à une question /50	Lecture	1.1 Complétude	1.1.1 Sélection des informations 1.1.2 Prise en compte de tous les textes	10-7-3-0 5-0
		1.2 Pertinence : informations en lien avec la question		10-7-3-0
		1.3 Fidélité : conformité des informations avec celles des textes sources		5-2-0
	1.4 Textualisation	1.4.1 Reformulation 1.4.2 Énonciation distanciée 1.4.3 Concision	5-2-0 2-0 5-2-0	
	1.5 Cohérence	1.5.1 Mise en réseau des informations 1.5.2 Progression de l'information	3-1-0 5-2-0	
	2. Cohésion textuelle /10	2.1 Pertinence des connexions	2.1.1 Segmentation 2.1.2 Connecteurs	2-0 3-1-0
2.2 Correction des anaphores			5-2-0	
3. Respect des normes linguistiques /20	3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation		8-7-6-5-4-3-2-1-0	
	3.2 Correction et adéquation du lexique		4-3-2-1-0	
	3.3 Correction de l'orthographe (pourcentage de formes correctes)		99 % : 8 98 % : 7 97 % : 6 96 % : 4 95 % : 0	
TOTAL LECTURE/ÉCRITURE			/80	

RETOUR QUALITATIF SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé un questionnaire visant à établir, avec votre collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/bilan-CESS-FR>

Il est également possible d'en télécharger une version papier sur la plateforme sécurisée.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'issue de l'épreuve, après la correction et l'encodage des résultats.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site www.enseignement.be.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre logistique

- **Iris Vienne**

Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 81 91
iris.vienne@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour le français : :**

02/690 80 29

Les jeudi 15 juin de 13h à 16h, vendredi 16 juin et lundi 19 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

- **Katenda Bukumbabu**

Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 20
katenda.bukumbabu@cfwb.be

Pour tout autre question ou commentaire

cess@cfwb.be



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : Sophie JEDDI - sophie.jeddi@cfwb.be
Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | 6G-6AT-6TT

CESS2017

FRANÇAIS

GUIDE DE CORRECTION



L'épreuve externe certificative commune au terme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) évalue **la recherche de l'information dans plusieurs textes et la réponse synthétique à une question.**

Sa mise en place répond à la nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base. La participation à cette épreuve est **obligatoire.**

COMPÉTENCES TERMINALES MOBILISÉES ET ÉVALUÉES DANS L'ÉPREUVE

La liste ci-dessous est extraite du référentiel « Compétences terminales et Savoirs requis » pour les humanités générales et technologiques. Elle reprend les compétences mises en œuvre dans la présente épreuve.

LIRE

Orienter sa lecture en fonction de la situation de communication

Tenir compte des facteurs qui influencent la lecture : le projet du lecteur (s'informer, comprendre, comprendre des consignes)

Adapter son mode et son rythme de lecture aux spécificités du texte et aux finalités de la lecture

Construire du sens

a) Le(s) sens littéral (littéraux)

b) Le(s) sens inférentiel(s) : ce que le texte ne dit pas explicitement

Exercer son esprit critique

Distinguer l'essentiel de l'accessoire

Identifier l'énonciateur du texte et le point de vue qu'il adopte, ainsi que le destinataire

Identifier, comprendre et interpréter différents types de textes

ECRIRE

Orienter son écrit en fonction de la situation de communication

Choisir et mettre en œuvre un niveau de langue

Produire différents types et genres de textes

Le texte informatif : la synthèse de plusieurs textes

Mettre en œuvre, à cet effet, les phases du processus d'écriture

1° **Comprendre et/ou déterminer le sujet**

2° **Rechercher des idées**

3° **Élaborer un plan** (classer ses idées selon des axes thématiques, logiques, argumentatifs...)

4° **Rédiger**

** exprimer différents rapports logiques (cause, opposition, conséquence)*

** maîtriser l'usage des articulateurs textuels*

** maîtriser la gestion des paragraphes, des espacements et des alinéas*

** employer de manière cohérente les pronoms, les démonstratifs et les possessifs pour créer des anaphores (renvoi à un terme antécédent)*

** mettre en œuvre adéquatement la progression thématique*

** utiliser des mots et des expressions qui appartiennent à un niveau de langue adéquat et qui expriment précisément ce que l'on veut dire*

** respecter les règles de la syntaxe*

** utiliser la ponctuation à bon escient*

** orthographier correctement ses textes (selon des critères contractuels) avec l'aide du dictionnaire et d'ouvrages de référence*

5° **Se relire et se corriger**

Quelles relations peut-on établir entre les conceptions du voyage et du tourisme présentées dans les trois textes ?

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité (1.3), en reformulation (1.4.1) et respect des normes linguistiques (3.1, 3.2, 3.3).

Un texte qui compte plus de 400 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence (1.2) et en concision (1.4.3).

Un texte qui compte moins de 200 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations (1.1.1).

Critères	Indicateurs	Sous-indicateurs	Pondération		
1. Respect de l'intention et du genre : réponse synthétique à une question / 65	Lecture	1.1 Complétude	1.1.1 Sélection des informations	15 - 10 - 5 - 0	
			Tourisme	Voyage	
			pollution (tx1, 3)	mobilité douce, partagée (tx3)	
			avilissement, disneylandisation (tx1)	respect, ouverture, rencontre (tx2)	
			superficialité (tx1)	quête de soi (tx2), profondeur (tx2, 3)	
			importance de la destination (tx1, 3)	importance du cheminement, sobriété, lenteur (tx3)	
			1.1.2 Prise en compte de tous les textes	5 - 0	
		1.2 Pertinence	- Toutes les informations sont en lien avec la problématique - Une information est développée sans être en lien avec la problématique - Deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique - Plus de deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique	10 7 3 0	
		1.3 Fidélité	- Aucune erreur - Une erreur - Deux erreurs - Plus de deux erreurs	8 5 3 0	
		1.4 Textualisation	1.4.1 Reformulation	7 - 3 - 0	
			1.4.2 Énonciation distanciée	3 - 0	
			1.4.3 Concision	7 - 3 - 0	
		1.5 Cohérence	1.5.1 Mise en réseau	5 - 2 - 0	
			1.5.2 Progression de l'information	5 - 2 - 0	
2. Cohésion textuelle / 10	2.1 Pertinence des connexions	2.1.1 Segmentation	2 - 0		
		2.1.2 Connecteurs	3 - 1 - 0		
	2.2 Correction des anaphores	Procédés de reprise : pronoms, déterminants, parasynonymes...	5 - 2 - 0		
3. Respect des normes linguistiques / 25	3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation	Construction des phrases, emploi de la ponctuation, emploi des modes et des temps	10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1 - 0		
	3.2 Correction et adéquation du lexique	Précision lexicale, niveau de langue adapté	5 - 4 - 3 - 2 - 1 - 0		
	3.3 Correction de l'orthographe	99% de formes correctes 98% de formes correctes 97% de formes correctes 96% de formes correctes 95% de formes correctes	10 8 6 4 0		
TOTAL Lecture-Écriture			/ 100		

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

Le numéro de téléphone offrant un accès direct au helpdesk CESS français est le suivant : **02/690 80 29**.

Permanence les jeudi 15 juin de 13h à 16h, vendredi 16 juin et lundi 19 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

La réponse synthétique à une question portant sur la compréhension d'un portefeuille de textes permet d'évaluer conjointement des compétences de lecture et d'écriture.

L'élève est amené à lire intégralement les textes afin d'apprécier leurs spécificités et apports particuliers à la réponse.

Il les relit ensuite de manière plus analytique pour en approfondir la teneur, et de façon plus sélective, afin de répertorier les éléments pertinents à la mise en réseau.

Le texte produit rend compte de la manière dont l'élève a lu et analysé les documents. Le résultat de sa lecture constitue le matériau de base de l'exercice de synthèse.

Les indicateurs qui renvoient à la lecture sont placés en grisé dans le haut de la grille d'évaluation.

Attention

Un texte essentiellement composé de copier-coller se voit attribuer la note de 0 en fidélité, en reformulation et en respect des normes linguistiques.

Un texte qui compte plus de 400 mots se voit attribuer la note de 0 en pertinence et en concision.

Un texte qui compte moins de 200 mots se voit attribuer la note de 0 en sélection des informations.

1. RESPECT DE L'INTENTION ET DU GENRE : RÉPONSE SYNTHÉTIQUE À UNE QUESTION /65

La réponse synthétique à une question implique que l'élève en perçoive précisément la teneur et qu'il soit capable de repérer et de planifier les informations sur lesquelles fonder sa réponse.

Le tableau ci-dessous présente un condensé des trois documents.

<u>Document 1</u> La planète disneylandisée S. Brunel	<u>Document 2</u> La théorie du voyage M. Onfray	<u>Document 3</u> Manuel de l'antitourisme R. Christin
<p>Le tourisme est à la fois honni et convoité. Il représente 10% du PIB mondial.</p> <p>Les touristes les plus aisés recherchent de nouveaux lieux à explorer, aussitôt aménagés par l'industrie touristique et ouverts au tourisme de masse.</p> <p>À l'image de la propagation des parcs Disney, l'uniformisation des pratiques de voyage et le besoin de sécurité ont suscité la création, à l'échelle planétaire, de véritables bulles touristiques n'offrant qu'une apparence d'authenticité.</p> <p>Si certains voyageurs aisés regrettent la perte d'authenticité des territoires explorés, cette perte n'est pas regrettée par les populations locales qui y voient des avantages en termes de richesse, de santé, de conditions de vie et d'éducation.</p>	<p>Le touriste ne se détache pas de ses repères et de ses références. Le voyageur, au contraire, aborde les nouveaux territoires l'esprit ouvert.</p> <p>La véritable quête du voyageur est la découverte de soi en milieu inconnu, loin des habitudes et des liens qui le façonnent. Le touriste, lui, ne cherche rien et n'obtient rien.</p> <p>Confronté à son être le plus profond et omniprésent, le voyageur apprend à mieux se connaître et se fortifie.</p>	<p>Christin invite à une remise en question de nos habitudes de voyage.</p> <p>Il prône le plaisir et la lenteur du cheminement, l'attention portée au paysage, le contact avec la nature.</p> <p>Dans cette optique, il préconise la marche, le vélo ou le cheval, ou encore la navigation. Il met en garde contre l'incohérence consistant à polluer pour goûter au grand air.</p>

1.1 Complétude /20

1.1.1 Sélection des informations /15

Rappel : un texte qui compte moins de 200 mots se voit automatiquement attribuer la note de 0/15 en sélection des informations.

Les informations essentielles sont reprises dans le tableau de la page 3.

Celui-ci ne prétend pas inventorier de façon exhaustive les informations qui doivent figurer dans la synthèse. Une production est considérée complète dès qu'elle explique quatre relations entre les conceptions du tourisme et du voyage présentées dans les textes.

4 relations expliquées	15
3 relations expliquées	10
2 relations expliquées	5
Moins de 2 relations expliquées	0

1.1.2. Prise en compte de tous les textes /5

La réponse de l'élève doit rendre compte du contenu de l'ensemble des documents.

Prise en compte de tous les textes	5
Non-prise en compte de tous les textes	0

1.2 Pertinence /10

Rappel : un texte qui compte plus de 400 mots se voit automatiquement attribuer la note de 0/10 en pertinence.

Certains élèves s'attachent essentiellement aux informations principales ; d'autres souhaitent y apporter quelques précisions. C'est au professeur qu'il revient de déterminer si telle information rapportée par l'élève est pertinente ou superflue.

Une information est jugée pertinente dès lors qu'elle se rattache à la question posée.

Toutes les informations sont en lien avec la problématique	10
Une information est développée sans être en lien avec la problématique	7
Deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique	3
Plus de deux informations sont développées sans être en lien avec la problématique	0

1.3 Fidélité /8

Rappel : un texte essentiellement constitué de copier-coller se voit automatiquement attribuer la note de 0/8 en fidélité.

La fidélité au contenu des textes-sources désigne l'absence d'écart entre les informations originales et leur formulation par l'élève.

Les éléments susceptibles de modifier le sens des sources sont :

- l'extrapolation,
- le contresens,
- l'amalgame,
- la généralisation abusive,
- la référence erronée à un auteur.

Aucune erreur entre les informations originales et leur formulation	8
Une erreur	5
Deux erreurs	3
Plus de deux erreurs	0

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES D'ÉCRITURE

1.4 Textualisation /17

Dans le cadre de la réponse synthétique à une question, la textualisation ou « mise en texte » implique :

- la reformulation des idées principales,
- l'adoption d'une énonciation distanciée,
- la concision inhérente au texte de synthèse.

1.4.1 Reformulation /7

Rappel : un texte essentiellement constitué de copier-coller se voit automatiquement attribuer la note de 0/7 en reformulation.

L'élève doit rédiger un « nouveau » texte. Cependant, une reformulation totale n'est pas toujours possible : certaines idées ne peuvent être reprises que dans les termes originaux, au risque d'en voir le sens modifié. Dès lors, des citations occasionnelles sont permises quand elles se justifient. Elles doivent être signalées par des guillemets et/ou des références.

Il s'agit de distinguer la reprise de termes-clés ou de citations, du recopiage de phrases ou de passages.

Reformulation généralisée	7
Deux copier-coller non justifiés	3
Plus de deux copier-coller non-justifiés	0

1.4.2 Énonciation distanciée /3

L'élève évitera de prendre à son compte le contenu des textes-sources et de prendre position.

Énonciation distanciée	3
Énonciation non distanciée	0

1.4.3 Concision /7

Rappel : un texte qui compte plus de 400 mots se voit automatiquement attribuer la note de 0/7 en concision.

La concision se mesure à la densité et à la clarté des informations contenues dans un énoncé. Elle se reconnaît entre autres dans la précision du lexique et l'emploi d'hyperonymes. Un texte concis ne comporte pas de redondances et peu de périphrases.

Texte concis	7
Texte partiellement concis	3
Texte non concis	0

1.5 Cohérence /10

1.5.1 Mise en réseau des informations /5

La réponse synthétique à une question n'est pas une succession de résumés. Il convient en effet que les idées sélectionnées dans les textes soient reliées entre elles.

Mise en réseau globale	5
Mise en réseau partielle	2
Absence de mise en réseau	0

1.5.2 Progression de l'information /5

La progression de l'information désigne la logique selon laquelle s'agencent les idées d'un texte. Cette progression suppose la présentation du sujet (titre, reformulation de la question, accroche...), la présence d'un fil conducteur et l'absence de rupture.

Progression cohérente de l'information	5
Progression partiellement cohérente	2
Progression incohérente	0

2. COHÉSION TEXTUELLE /10

2.1 Pertinence des connexions /5

2.1.1 Segmentation /2

La segmentation désigne l'organisation du texte en paragraphes.

Segmentation pertinente	2
Absence de segmentation/segmentation non pertinente	0

2.1.2 Connecteurs /3

Les connecteurs indiquent au lecteur la nature de la relation entre plusieurs informations. Une connexion peut être explicite (réalisée au moyen de connecteurs et signes de ponctuation) ou implicite.

0 ou 1 erreur de connexion	3
2 erreurs de connexion	1
Plus de 2 erreurs de connexion	0

2.2 Correction des anaphores /5

Les anaphores sont des procédés de reprise de l'information. Elles englobent les pronoms, les déterminants, les parasyonymes...

Sont sanctionnés:

- l'emploi d'un pronom pour un autre,
- les erreurs liées à la méprise de l'antécédent,
- l'emploi de parasyonymes inappropriés.

0 ou 1 erreur	5
2 erreurs	2
Plus de 2 erreurs	0

3. RESPECT DES NORMES LINGUISTIQUES /25

Rappel : un texte essentiellement constitué de copier-coller se voit automatiquement attribuer la note de 0/25 en respect des normes linguistiques.

3.1 Correction de la syntaxe et de la ponctuation /10

Voir le tableau de conversion en annexe.

Syntaxe et ponctuation sont ici associées car elles sont souvent liées.

Est sanctionnée toute erreur qui **entrave l'intelligibilité** du texte :

- absence d'un mot,
- rupture de construction,
- erreur de concordance des temps,
- emploi erroné d'un mode, d'un temps verbal ou d'une forme conjuguée,
- erreur flagrante de ponctuation,
- ...

Il s'agit bien de ne sanctionner que les erreurs **flagrantes** en tenant compte du tableau fourni en annexe (p.11). Ce dernier détermine le nombre d'erreurs toléré en fonction du nombre de mots que compte la production et laisse une marge de manœuvre au professeur.

3.2 Correction et adéquation du lexique /5

Est sanctionnée l'utilisation d'un terme inadéquat (impropre, imprécis, inadapté à la situation de communication...).

0 terme inadéquat	5
1 terme inadéquat	4
2 termes inadéquats	3
3 termes inadéquats	2
4 termes inadéquats	1
Plus de 4 termes inadéquats	0

3.3 Correction de l'orthographe /10

Voir le tableau de conversion en annexe.

Remarque : Il convient de ne pas sanctionner plusieurs fois la même faute d'orthographe d'usage.

99% de formes correctes	10
98% de formes correctes	8
97% de formes correctes	6
96% de formes correctes	4
95% de formes correctes	0

ANNEXE : Tableaux de conversion

Syntaxe et ponctuation

Nombre de mots	Points attribués en fonction du nombre d'erreurs commises					
	10-9 points	8-7 points	6-5 points	4-3 points	2-1 point(s)	0 point
Plus de 400 mots	0-3 erreur(s)	4-7 erreurs	8-11 erreurs	12-15 erreurs	16-19 erreurs	plus de 19 erreurs
Entre 200 et 400 mots	0-2	3-5	6-8	9-11	12-14	plus de 14 erreurs
Moins de 200 mots	0-1	2-3	4-5	6-7	8-9	plus de 9 erreurs

Orthographe

Nombre d'erreurs toléré par pourcentage de formes correctes	99% de formes correctes	98% de formes correctes	97% de formes correctes	96% de formes correctes	95% de formes correctes
	10 points	8 points	6 points	4 points	0 point
Nombre de mots					
400 mots ou plus	4 erreurs	8 erreurs	12 erreurs	16 erreurs	20 erreurs
390	4	8	12	16	20
380	4	8	11	15	19
370	4	7	11	15	19
360	4	7	11	14	18
350	4	7	11	14	18
340	3	7	10	14	17
330	3	7	10	13	16
320	3	6	10	13	16
310	3	6	9	12	16
300	3	6	9	12	15
290	3	6	9	12	15
280	3	6	8	11	14
270	3	5	8	11	14
260	3	5	8	10	13
250	3	5	8	10	13
240	2	5	7	10	12
230	2	5	7	9	12
220	2	4	7	9	11
210	2	4	6	8	11
200 mots ou moins	2	4	6	8	10

Retour qualitatif sur l'épreuve

Dans le souci d'améliorer le dispositif, le Service général du Pilotage du Système éducatif a réalisé un questionnaire visant à établir, avec votre collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2017.

Le questionnaire « bilan » relatif à la présente épreuve est accessible en ligne à l'adresse suivante :

<http://tinyurl.com/bilan-CESS-FR>

Il est également possible d'en télécharger une version papier sur la plateforme sécurisée.

Nous vous invitons à remplir le questionnaire à l'issue de l'épreuve, après la correction et l'encodage des résultats.

L'analyse globalisée des réponses sera présentée dans le document *Résultats 2017*, qui sera disponible ultérieurement sur le site www.enseignement.be.

Le Service général du Pilotage du Système éducatif vous remercie pour votre collaboration.



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Juin 2017

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution